

rapport. Je me rappelle que, lorsque je siégeais dans l'opposition, de l'autre côté de la Chambre, j'avais demandé à plusieurs reprises quand le comité allait déposer son rapport et quand on allait mettre en œuvre ses recommandations.

Depuis lors, nous avons étudié un nombre de mesures de bien-être social dont la priorité est peut-être due à un chômage peu important.

**M. Knowles:** Il importe beaucoup aux chômeurs.

**M. Byrne:** Le fonds atteint actuellement près de deux cent cinquante millions de dollars.

Le comité Gill a recommandé qu'on porte le taux maximum à \$48 par semaine et que l'on permette à de nouvelles catégories de bénéficiaire du fonds afin que ceux qui avaient reçu un revenu plus élevé puissent bénéficier du maximum. Rien de tout cela n'a été fait, et le gouvernement le regrette, mais je puis assurer aux députés qu'on étudie actuellement les diverses possibilités.

• (10.10 p.m.)

[Français]

LES FAILLITES—RÉPERCUSSIONS DE LA  
FAILLITE DE LA PRUDENTIAL FINANCE  
CORPORATION ET SES FILIALES

**M. Alcide Simard (Lac-Saint-Jean):** Avec votre permission, monsieur l'Orateur, et pour le bénéfice des honorables députés, je vais relire la question que j'ai posée au ministre des Finances et Receveur général (M. Sharp) le 17 janvier.

Vu le désastre financier de *Prudential Finance Corporation* et de ses sociétés affiliées, les citoyens canadiens qui ont assuré leurs biens et propriété par l'intermédiaire de cette institution sont-ils en droit de recevoir pleine compensation, à la suite d'un sinistre d'incendie?

Les raisons qui m'ont incité à poser cette question sont les suivantes: Je reçois de certains citoyens, depuis quelques jours, des lettres inspirées et dictées par l'inquiétude qu'entretiennent ces gens à l'endroit de certaines compagnies qui ont accepté de prendre des risques sur leurs biens matériels, vêtements, propriétés, et le reste. Qui osera prétendre que ces craintes n'ont pas un certain fondement? Je n'en veux pour preuve que le désastre financier récent de la *Prudential Finance Corporation* et ses sociétés affiliées.

Un citoyen de Montréal m'a téléphoné dimanche soir dernier pour m'annoncer que tous ses biens meubles, vêtements et effets personnels, avaient brûlé dans l'incendie de l'immeuble qu'il habitait avec sa famille. Pour comble de malheur, tous lesdits biens étaient

assurés par une filiale de l'institution susmentionnée, laquelle est dans une grave impasse financière frôlant la faillite. Le représentant, préposé à l'évaluation des dommages causés par ce sinistre, a recommandé que la compagnie d'assurance paie à l'assuré une compensation d'au delà de \$2,000; c'est tout juste s'il pourra toucher ou palper un chèque représentant la moitié du montant de la compensation suggérée par l'ajusteur.

Encore une autre institution financière qui ne pourra pas honorer les obligations contractées envers le public canadien. Chaque jour, des articles de journaux dénoncent le triptage des fonds industriels. Certains ronds-de-cuir, grassement payés et basement adulés, s'engraissent effrontément du travail, des sueurs et des économies des gagne-petit et des déshérités de la vie. Pourquoi faut-il que ces félonies soient toujours faites sur le dos des contribuables, de ceux dont l'honnêteté doit être frustrée par la cupidité de profiteurs éhontés et sans vergogne?

Le rapport Mercier, publié en 1965, a levé partiellement le voile sur ces scandales qui ont coûté à l'État du Québec, pour les seules années de 1960 à 1964, 52 millions de dollars en pertes d'impôt sur le revenu. Ce même rapport nous laisse entrevoir les manquements graves survenus dans le fonctionnement et l'application des lois de la faillite, dans les cours de Montréal.

Le commissaire McClellan, de la Gendarmerie royale du Canada, à Ottawa, n'y a guère été par quatre chemins lorsqu'il a déclaré:

La pègre est en voie de s'emparer de tous les secteurs de l'économie du pays, et à moins d'une action concertée, énergique et immédiate, demain il sera trop tard pour extirper les racines profondes du crime organisé.

[Traduction]

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je ne sais au juste comment répondre aux observations de député du Lac-Saint-Jean (M. Simard). Il a commencé par faire certaines allusions à la faillite de la *Prudential Finance Corporation*, société exploitée en Ontario et qui ne relève nullement de la compétence du gouvernement fédéral. Il a aussi mentionné certaines filiales de la *Prudential Finance Corporation*. Je suppose qu'il pensait en particulier à la *North American General Insurance Company*, filiale de la *Prudential Finance Corporation* qui vendait, entre autres choses, de l'assurance contre l'incendie. J'ai répondu à la Chambre bon nombre de questions portant sur les faits relatifs à ces sociétés et j'ai fait plusieurs déclarations, dont une assez longue, concernant la responsabilité du gouvernement fédéral en cette matière. A mon avis, je ne saurais